

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1443

1^{er} juillet 2011

SOMMAIRE

Bremco Management S.à r.l.	69258	Khann Investments S.A.	69241
CIR International S.A.	69218	Kintzle - Mertz - Rausch S.à.r.l.	69242
CVI GVF Luxembourg Twenty-Six S. à r.l.	69218	Klaveness Re S.A.	69242
Danske Institutional Sicav	69218	Koudiat Mining Holding S.A.	69254
Danske SICAV-SIF	69218	La Haie Blanche S.A. Luxembourg	69255
DB Platinum Advisors	69218	Latitude Finance S.A.	69255
Degroof Monetary	69219	Le Spécialiste du Cuir S.à r.l.	69256
DKV Luxembourg S.A.	69238	Libreria Italiana société coopérative à res- ponsabilité limitée jusqu'à concurrence du capital investi	69254
Drake S.à r.l.	69258	Libreria Italiana société coopérative à res- ponsabilité limitée jusqu'à concurrence du capital investi	69255
Espirito Santo Financial Group S.A.	69238	LIPPE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial	69256
European Hotel Venture S.C.A.	69239	Logo-Trans s.à.r.l.	69256
Eutrade S.A.	69239	Lou Miejou S.A.	69255
Excalibur Development S.A.	69239	Luxautec	69255
Fabmar S.à r.l.	69239	Partilimmob International S.A.	69264
General Administration Luxembourg S.A.	69240	Patrick Enblad S.à r.l.	69264
HC Investments S.à.r.l.	69243	Poseurop S.A.	69264
Heralux	69240	Société Immobilière Patrimoniale Massa- randuba S.A.	69256
Heralux	69240	Strategy Fund	69242
Imword International S.A.	69241	Webqualis S.A.	69263
Inter-Re S.A.	69240	Wendal S.à r.l.	69263
Jacmar S.A.	69242	Wesenitz Holding S.à r.l.	69257
Japan Incoming Luxembourg S.à.r.l.	69241	Wesenitz Holding S.à r.l.	69257
JKC Fund	69241	Wesenitz Holding S.à r.l.	69263
Jupiter Luxembourg S.à r.l.	69219		
Kartolex S.A.	69243		
KG Far East (Luxembourg) Sàrl	69243		
Khana Khazana S.à r.l.	69243		

CIR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 15.381.

Réviseur d'entreprise

Deloitte S.A.
Réviseurs d'Entreprises
560, Route de Neudorf
L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2011 a décidé de renouveler le mandat jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes pour l'année 2011.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011061168/15.

(110067973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Six S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.397.

Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société daté du 2 mai 2011.

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 2 mai 2011, l'associé unique de la société, CVT GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13 Boulevard de la Foire, L - 1528, numéro RCS B 119271 a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 12,500 parts sociales à CVF Lux Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13 Boulevard de la Foire, L - 1528, numéro RCS B 151957.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Six S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2011061171/18.

(110068190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Danske SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Danske Institutional Sicav).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 50.991.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Danske SICAV-SIF
SICAV-SIF
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011061174/14.

(110067833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

DB Platinum Advisors, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 85.829.

Le bilan au 31 janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour DB PLATINUM ADVISORS
Société Anonyme
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011061175/15.

(110067832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Degroof Monetary, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 26.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour DEGROOF MONETARY
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE
Directeur / -

Référence de publication: 2011061176/15.

(110067867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Jupiter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.050.320,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.530.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Jupiter Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 October 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.530. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 28 February 2011.

There appeared:

Jupiter Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.538, and having a share capital amounting to EUR 328,347 (Jupiter Acquisitions),

hereby represented by Alexandra Slack, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Jupiter Acquisitions has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Jupiter Acquisitions holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notice;
2. non-exercise by Jupiter Acquisitions of its preferential subscription rights in respect of the new shares to be issued under item 3 below;

3. increase of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred and seventy three thousand eight hundred and forty euro (EUR 1,473,840) in order to bring it from its present amount of eight million five hundred and seventy six thousand four hundred and eighty euro (EUR 8,576,480) represented by:

twelve thousand five hundred (12,500) non-redeemable ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

856,398 class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

856,398 class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class G shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class H shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each,
to ten million and fifty thousand three hundred and twenty euro (EUR 10,050,320), by way of the creation of:
147,384 additional class A shares; 147,384 additional class B shares;
147,384 additional class C shares; 147,384 additional class D shares;
147,384 additional class E shares; 147,384 additional class F shares;
147,384 additional class G shares; 147,384 additional class H shares;
147,384 additional class I shares; and
147,384 additional class J shares,
each having a nominal value of one euro (EUR 1);

4. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 3 above by the Subscribers (as defined in the fourth resolution below) at an aggregate price of one million four hundred and seventy three thousand eight hundred and fifty three euro and ninety eight cents (EUR 1,473,853.98), which will be paid by a contribution in cash, and allocation of the contribution to the share capital and share premium accounts of the Company;

5. subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital to be adopted under item 3 and amendments to and full restatement of the Articles (without, for the avoidance of doubt, making any amendment to article 3 of the Articles (the corporate object));

6. amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) or any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, Jupiter Acquisitions hereby represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves that Jupiter Acquisitions shall not exercise its preferential subscription rights in respect of the new shares to be issued under the third resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million, four hundred and seventy three thousand eight hundred and forty euro (EUR 1,473,840) in order to bring it from its present amount of eight million five hundred and seventy six thousand four hundred and eighty euro (EUR 8,576,480), represented by:

twelve thousand five hundred (12,500) non-redeemable ordinary shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-);

856,398 class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class G shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class H shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
856,398 class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each,

to ten million and fifty thousand three hundred and twenty euro (EUR 10,050,320), by way of the creation of:

- 147,384 additional class A shares (the Class A Shares);
 - 147,384 additional class B shares (the Class B Shares);
 - 147,384 additional class C shares (the Class C Shares);
 - 147,384 additional class D shares (the Class D Shares);
 - 147,384 additional class E shares (the Class E Shares);
 - 147,384 additional class F shares (the Class F Shares);
 - 147,384 additional class G shares (the Class G Shares);
 - 147,384 additional class H shares (the Class H Shares);
 - 147,384 additional class I shares (the Class I Shares); and
 - 147,384 additional class J shares (the Class J Shares),
- each having a nominal value of one euro (EUR 1).

Fourth resolution

The Meeting records the subscription and the full payment of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares by way of a contribution in cash, being evidenced to the notary by a blocking certificate, of an aggregate amount of one million four hundred and seventy three thousand eight hundred and fifty three euro and ninety eight cents (EUR 1,473,853.98), which will be contributed as follows:

Subscribers (and each a "Subscriber")	Class of shares subscribed and paid-up	Contribution in Cash	Amount allocated to the share capital account of the Company	Amount allocated to the share premium account of the Company
Thoas Aktiengesellschaft (registered in Liechtenstein under number FL-0001.098.644-7, with its registered office in Austrasse 15, 9490 Vaduz)	82,300 Class A Shares	EUR 823,003.39	EUR 823,000	EUR 3.39
	82,300 Class B Shares			
	82,300 Class C Shares			
	82,300 Class D Shares			
	82,300 Class E Shares			
	82,300 Class F Shares			
	82,300 Class G Shares			
	82,300 Class H Shares			
	82,300 Class I Shares			
	82,300 Class J Shares			
Jutta Girrbach born in Pforzheim, Germany on 19.6.1970 residing at Taschenweg 20a, D-75223 Niefern-Öschelbronn, Germany	35,000 Class A Shares	EUR 350,000	EUR 350,000	None
	35,000 Class B Shares			
	35,000 Class C Shares			
	35,000 Class D Shares			
	35,000 Class E Shares			
	35,000 Class F Shares			
	35,000 Class G Shares			
	35,000 Class H Shares			
	35,000 Class I Shares			
	35,000 Class J Shares			
Gerard Moufflet born in Paris, France on 22.9.1943 residing at 75 Pinckney Street, MA 02114 Boston, USA	15,784 Class A Shares	EUR 157,847.20	EUR 157,840	EUR 7.20
	15,784 Class B Shares			
	15,784 Class C Shares			
	15,784 Class D Shares			
	15,784 Class E Shares			
	15,784 Class F Shares			
	15,784 Class G Shares			
	15,784 Class H Shares			
	15,784 Class I Shares			
	15,784 Class J Shares			
Todd Larson born in Bellvue, Washington, USA on 1.8.1964 residing at 344 Harvest Drive, Lititv PA - 17543 USA	2,000 Class A Shares	EUR 20,000	EUR 20,000	None
	2,000 Class B Shares			
	2,000 Class C Shares			
	2,000 Class D Shares			

	2,000 Class E Shares			
	2,000 Class F Shares			
	2,000 Class G Shares			
	2,000 Class H Shares			
	2,000 Class I Shares			
	2,000 Class J Shares			
Girrbach Holding GmbH	12,300 Class A Shares	EUR 123,003.39	EUR 123,000	EUR 3.39
	12,300 Class B Shares			
(registered in Germany under	12,300 Class C Shares			
	12,300 Class D Shares			
HRB 500676, with its registered	12,300 Class E Shares			
	12,300 Class F Shares			
office in Dürrenweg 40, D-75177	12,300 Class G Shares			
	12,300 Class H Shares			
Pforzheim Germany)	12,300 Class I Shares			
	12,300 Class J Shares			

each of the above Subscribers being represented at the Meeting by Alexandra Slack, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which proxies having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of each appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Subscription - Payment

The total subscription amount referred to above is to be allocated as follows:

- EUR 1,473,840 to be allocated to the share capital account of the Company; and
- EUR 13.98 to be allocated to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the conversion and increase of the share capital and to fully re-state the Articles (without amending article 3 (being the corporate object)), so that they henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Jupiter Luxembourg S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation,

the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at ten million fifty thousand three hundred and twenty euro (EUR 10,050,320), divided into:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) non-redeemable ordinary shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) (Non-Redeemable Ordinary Shares);

(ii) one million and three thousand seven hundred and eighty two (1,003,782) class A shares (Class A Shares);

(iii) one million and three thousand seven hundred and eighty two (1,003,782) class B shares (Class B Shares);

(iv) one million and three thousand seven hundred and eighty two (1,003,782) class C shares (Class C Shares);

(v) one million and three thousand seven hundred and eighty two (1,003,782) class D shares (Class D Shares);

(vi) one million and three thousand seven hundred and eighty two (1,003,782) class E shares (Class E Shares);

(vii) one million and three thousand seven hundred and eighty two (1,003,782) class F shares (Class F Shares);

(viii) one million and three thousand seven hundred and eighty two (1,003,782) class G shares (Class G Shares);

(ix) one million and three thousand seven hundred and eighty two (1,003,782) class H shares (Class H Shares);

(x) one million and three thousand seven hundred and eighty two (1,003,782) class I shares (Class I Shares);

(xi) one million and three thousand seven hundred and eighty two (1,003,782) class J shares (Class J Shares),

each of the each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share and each Non-Redeemable Ordinary Share is fully paid-up with a nominal value of one euro (EUR 1) and has such rights and obligations as set out in the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

6.2. The share capital of the Company may be reduced by means of the cancellation of Shares, including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares by way of the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.

6.3. In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares:

(i) such cancellation and repurchase shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J);

(ii) the holders of the Shares of the relevant Class(es) of Shares shall:

(i) be entitled to receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below); and

(ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in Article 6.4 below) for each Share of the relevant Class held by them prior to the cancellation.

6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5. The Available Amount (as defined below) shall be calculated by the Board on the basis of the Interim Accounts (as defined below) and shall be subject to the approval of the shareholders in a general meeting.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be:

(i) equal to the Available Amount, provided the Available Amount is approved by the shareholders in a general meeting in accordance with Article 6.5; or

(ii) to the extent that the Available Amount is not approved by the shareholders in a general meeting, such other amount as is approved by the shareholders in a general meeting provided always that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

6.7. For the purposes of Article 6.5 and 6.6 a resolution of the shareholders taken at a general meeting of the shareholders shall be passed in the manner provided for an amendment of the Articles.

6.8. Upon the repurchase and cancellation of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.9. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.10. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

6.11. Where the Company has more than one shareholder any transfer of the Company's shares shall be subject to any transfer restriction (including, but not limited to, pre-emption rights, rights of first refusal, prior approvals, tag and drag along rights and any other restrictions) included in any agreement entered into by the Company, the Company's majority shareholder and any or all of the Company's shareholders from time to time which shall be notified in writing by the transferors to the transferee and the Company prior to such transfer.

6.12. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.13. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.14. Any pledge of shares in the Company or the creation of any other encumbrance (including the establishment of trusts or sub-participations in respect of any shares or similar) shall be subject to any restrictions concerning share pledges or the creation of encumbrances set out in any agreement entered into by the Company, the Company's majority shareholder and any or all of the Company's shareholders from time to time which shall be notified in writing by the pledgor to the pledgee and the Company prior to the granting of such pledge.

6.15. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.16. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

(i) any freely distributable reserves; and

(ii) as the case may be:

(a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and

(b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:

i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and

ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction,

but reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses); and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law

or of the Articles,

each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits and Distributions.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions in accordance with the provisions below.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company into account; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a shareholders in general meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The shareholders in general meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by, and at such places and times as may be determined by, the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

15.6. A dividend declared on a Share but not paid to the relevant shareholder within five (5) years of the date of such dividend declaration shall, after the expiry of such five (5) year period:

- (i) not be claimed by the holder of such Share;
- (ii) be forfeited by the holder of such Share; and
- (iii) revert to the Company.

No interest will be paid on declared but unclaimed dividends which are held by the Company on behalf of the holders of Shares.

15.7. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their holding of Shares regardless of the Class of Shares held; and
- (ii) the balance of the total amount to be distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence in reverse alphabetical order (i.e. first to the holders of the Class J Shares, then if there are no Class J Shares, to the holders of the Class I Shares and continuing in such a manner until only Class A Shares are in existence).

15.8. Any distribution (including, for the avoidance of doubt, any distribution resulting from any cancellation or repurchase of shares) by the Company, whether pursuant to this Article 15 or any other article, shall be made in accordance with the terms of any agreement entered into by the Company, the Company's majority shareholder and any of the shareholders from time to time which governs, inter alia, the rights of such shareholder to receive such distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and payment of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with, and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as, the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) or any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register in the name and on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,800.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de mars.

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Jupiter Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 octobre 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.530. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 février 2011.

A comparu:

Jupiter Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128.538, dont le capital social est fixé à EUR 328.347, (Jupiter Acquisitions),

représentée par Alexandra Slack, Avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Jupiter Acquisitions a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

I. Jupiter Acquisitions détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. renonciation à l'exercice par Jupiter Acquisitions de ses droits préférentiels de souscription en vue des nouvelles actions émises en vertu du point trois ci-dessous

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent soixante-treize mille huit cent-quarante euros (EUR 1.473.840) afin de le porter de son montant actuel de huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 8.576.480) représenté par:

douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires Non Rachetables, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

856.398 parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

856.398 parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

856.398 parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

856.398 parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; et
856.398 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune ,
à dix millions cinquante mille trois cent-vingt euros (EUR 10.050.320), par la création de:

147.384 parts sociales de Catégorie A;
147.384 parts sociales de Catégorie B;
147.384 parts sociales de Catégorie C;
147.384 parts sociales de Catégorie D;
147.384 parts sociales de Catégorie E;
147.384 parts sociales de Catégorie F;
147.384 parts sociales de Catégorie G;
147.384 parts sociales de Catégorie H;
147.384 parts sociales de Catégorie I; et
147.384 parts sociales de Catégorie J,

ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1) chacune;

4. souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 3 ci-dessus par les souscripteurs (tels que définis dans la quatrième résolution ci-dessous) à un prix total d'un million quatre cent soixante-treize mille huit cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'euro (EUR 1.473.853,98) qui sera réglé par un apport en numéraire et par affectation de l'apport aux comptes de capital social et de prime d'émission de la Société;

5. modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social à adopter au point 3; ainsi que reformulation complète des Statuts (sans modifier, pour écarter tout doute, l'article 3 (l'objet social) des Statuts);

6. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) ou à tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, pour enregistrer, au nom et pour le compte de la Société, l'émission des nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et pour compléter toutes les formalités en conséquence (en ce compris, pour éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre); et

7. divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, Jupiter Acquisitions ici représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que Jupiter Acquisitions n'exercera pas ses droits préférentiels de souscription au regard des nouvelles parts émises conformément à la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million quatre cent soixante-treize mille huit cent quarante euros (EUR 1.473.840) afin de le porter de son montant actuel de huit millions cinq cent soixante seize mille quatre cent quatre vingt euros (EUR 8.576.480) représenté par:

Douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires Non Rachetables, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

856.398 parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
856.398 parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

856.398 parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
 856.398 parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; et
 856.398 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune ,
 à dix millions cinquante mille trois cent-vingt euros (EUR 10.050.320), par la création de:
 147.384 parts sociales de Catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
 147.384 parts sociales de Catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
 147.384 parts sociales de Catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
 147.384 parts sociales de Catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
 147.384 parts sociales de Catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
 147.384 parts sociales de Catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
 147.384 parts sociales de Catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
 147.384 parts sociales de Catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);
 147.384 parts sociales de Catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I);
 147.384 parts sociales de Catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J), ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée enregistre la souscription et la libération intégrale des parts sociales de catégorie A, des parts sociales de catégorie B, des parts sociales de catégorie C, des parts sociales de catégorie D, des parts sociales de catégorie E, des parts sociales de catégorie F, des parts sociales de catégorie G, des parts sociales de catégorie H, des parts sociales de catégorie I, des parts sociales de catégorie J par un apport en numéraire, documenté au notaire par un certificat de blocage, d'un montant total d'un million quatre cent soixante-treize mille huit cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'euro (EUR 1.473.853,98) qui sera alloué de la manière suivante:

Souscripteurs (et chaque souscripteur)	Catégorie de parts sociales souscrites et libérées	Apport en numéraire	Montant affecté au compte capital social de la Société	Montant affecté au compte prime d'émission de la Société
Thoas Aktiengesellschaft (enregistré au Liechtenstein sous le matricule FL0001.098.644-7, dont le siège social est situé Austrasse 15, 9490 Vaduz)	82.300 Parts Sociales de Catégorie A	EUR 823.003,39	EUR 823.000	EUR 3,39
	82.300 Parts Sociales de Catégorie B			
	82.300 Parts Sociales de Catégorie C			
	82.300 Parts Sociales de Catégorie D			
	82.300 Parts Sociales de Catégorie E			
	82.300 Parts Sociales de Catégorie F			
	82.300 Parts Sociales de Catégorie G			
	82.300 Parts Sociales de Catégorie H			
	82.300 Parts Sociales de Catégorie I			
	82.300 Parts Sociales de Catégorie J			
Jutta Girrbach	35.000 Parts Sociales de Catégorie A	EUR 350.000	EUR 350.000	rien
Né à Pforzheim, Allemagne, le 19.6.1970 résidant à Taschenweg 20a, D75223	35.000 Parts Sociales de Catégorie B			
	35.000 Parts Sociales de Catégorie C			
	35.000 Parts Sociales de Catégorie D			
Niefern-Öschelbronn, Allemagne,	35.000 Parts Sociales de Catégorie D			
	35.000 Parts Sociales de Catégorie E			

69231

	35.000 Parts Sociales de Catégorie F			
	35.000 Parts Sociales de Catégorie H			
	35.000 Parts Sociales de Catégorie I			
	35.000 Parts Sociales de Catégorie J			
Gerard Moufflet	15.784 Parts Sociales de Catégorie A	EUR 157.847,20	EUR 157.840	7,20
Né à Paris, France, le 22.9.1943, résidant au 75 Pinckney Street, MA, 02114 Boston, USA	15.784 Parts Sociales de Catégorie B			
	15.784 Parts Sociales de Catégorie C			
	15.784 Parts Sociales de Catégorie D			
	15.784 Parts Sociales de Catégorie E			
	15.784 Parts Sociales de Catégorie F			
	15.784 Parts Sociales de Catégorie H			
	15.784 Parts Sociales de Catégorie I			
	15.784 Parts Sociales de Catégorie J			
Todd Larson	2.000 Parts Sociales de Catégorie A	EUR 20.000	EUR 20.000	rien
Né le 8.1.1964 à Bellvue, Washington, USA résidant au 344 Harvest Drive. Lititv PA-17543 USA	2.000 Parts Sociales de Catégorie B			
	2.000 Parts Sociales de Catégorie C			
	2.000 Parts Sociales de Catégorie D			
	2.000 Parts Sociales de Catégorie E			
	2.000 Parts Sociales de Catégorie F			
	2.000 Parts Sociales de Catégorie H			
	2.000 Parts Sociales de Catégorie I			
	2.000 Parts Sociales de Catégorie J			
Girrbach Holding GmbH	12.300 Parts Sociales de Catégorie A	EUR 123.003,39	EUR 123.000	EUR 3,39
(enregistré en Allemagne sous le matricule HRB 500676, dont le siège social est situé Dürrenweg 40, D75177 Pforzheim Allemagne)	12.300 Parts Sociales de Catégorie B			
	12.300 Parts Sociales de Catégorie C			
	12.300 Parts Sociales de Catégorie D			
	12.300 Parts Sociales de Catégorie E			
	12.300 Parts Sociales de Catégorie F			
	12.300 Parts Sociales de Catégorie H			
	12.300 Parts Sociales de Catégorie I			
	12.300 Parts Sociales			

de Catégorie J

Chacun des souscripteurs ci-dessus étant représenté à l'Assemblée par Alexandra Slack, Avocate, résidant à Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé, lesquelles procurations ont été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de chaque partie comparante et du notaire soussigné, doivent rester annexées au présent acte pour être enregistrées avec cet acte auprès des autorités d'enregistrement.

Souscription et Libération

Le montant de souscription total mentionné ci-dessus sera affecté de la manière suivante:

- EUR 1.473.840 seront affectés au compte de capital social de la Société; et
- EUR 13,98 seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter la conversion et l'augmentation du capital social et de reformuler dans leur intégralité les Statuts (sans modification de l'article 3 (l'objet social)), de sorte qu'ils auront désormais le contenu suivant:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Jupiter Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix millions cinquante mille trois cent vingt euros (EUR 10.050.320) divisé en:

(i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires non rachetables (les Parts Sociales Ordinaires Non Rachetables);

(ii) un million trois mille sept cent quatre-vingt-deux (1.003.782) parts sociales de catégorie A (Parts Sociales de Catégorie A);

(iii) un million trois mille sept cent quatre-vingt-deux (1.003.782) parts sociales de catégorie B (Parts Sociales de Catégorie B);

(iv) un million trois mille sept cent quatre-vingt-deux (1.003.782) parts sociales de catégorie C (Parts Sociales de Catégorie C);

(v) un million trois mille sept cent quatre-vingt-deux (1.003.782) parts sociales de catégorie D (Parts Sociales de Catégorie D)

(vi) un million trois mille sept cent quatre-vingt-deux (1.003.782) parts sociales de catégorie E (Parts Sociales de Catégorie E);

(vii) un million trois mille sept cent quatre-vingt-deux (1.003.782) parts sociales de catégorie F (Parts Sociales de Catégorie F);

(viii) un million trois mille sept cent quatre-vingt-deux (1.003.782) parts sociales de catégorie G (Parts Sociales de Catégorie G);

(ix) un million trois mille sept cent quatre-vingt-deux (1.003.782) parts sociales de catégorie H (Parts Sociales de Catégorie H);

(x) un million trois mille sept cent quatre-vingt-deux (1.003.782) parts sociales de catégorie I (Parts Sociales de Catégorie I);

(xi) un million trois mille sept cent quatre-vingt-deux (1.003.782) parts sociales de catégorie J (Parts Sociales de Catégorie J),

chacune des Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J sont sous forme nominative et désignée respectivement comme les Parts Sociales de Catégorie et collectivement comme les Parts Sociales de Catégories. Une part sociale de n'importe quelle Catégorie de Parts Sociales sera désignée comme une Part Sociale.

5.2. Chaque Part Sociale et chaque Part Sociale Ordinaire est entièrement libérée avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) et a les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation de une ou plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales par rachat et annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Catégorie(s) de Parts Sociales.

6.3. En cas de rachat et d'annulation d'une ou plusieurs Catégorie(s) entière(s) de Parts Sociales:

(i) une telle annulation et un tel rachat doit être fait dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant pas la Catégorie J);

(ii) les détenteurs des Parts Sociales de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales concernée(s):

(a) seront en droit de recevoir un montant n'excédant pas le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant Total d'Annulation (tel que défini dans l'Article 6.6. ci-dessous); et

(b) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (telle que définie à l'Article 6.4. ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée qu'ils détenaient avant l'annulation.

6.4. La Valeur d'Annulation Part Part Sociales sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation (tel que défini à l'Article 6.6. ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

6.5. Le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) sera calculé par le Conseil sur base des Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous) et sera sujet à l'approbation des associés à une assemblée générale.

6.6. Le Montant Total d'Annulation sera:

(i) le montant égal au Montant Disponible, à condition que ce montant soit approuvé par les associés à une assemblée générale; ou

(ii) dans la mesure où un montant égal au Montant Disponible n'est pas approuvé par les associés à une assemblée générale, un tel montant comme s'il avait été approuvé par les associés à une assemblée générale, toujours à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. Aux fins des Articles 6.5. et 6.6., une résolution des associés prise à une assemblée générale des associés devra être tenue de la manière requise pour une modification des Statuts.

6.8. Dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales, la Valeur d'Annulation Part Parts Sociales deviendra dû et payable par la Société.

6.9. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.10. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.11. Lorsque la Société a plus d'un associé, tout transfert de parts sociales devra être soumis à toute restriction de transfert (incluant sans s'y limiter, droits de préemption, droits de refus initial, agrément préalable, clauses de sortie conjointe) stipulée dans toute convention passée par la Société, l'actionnaire majoritaire de la Société et tout actionnaire ou tous les actionnaires à tout moment, qui doit être notifiée par écrit par les cédants au cédé et à la Société préalablement à un tel transfert.

6.12. Un transfert de parts sociales aux tiers en raison de la mort d'un associé doit être approuvé par les associés représentant les trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants.

6.13. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.14. Tout gage des parts sociales ou toute création de sûretés (incluant la création de Trusts ou la sous-participation avec toute part ou équivalence) doivent être soumis à toute restriction relative aux gages de parts sociales stipulée dans toute convention passée par la Société, tout actionnaire majoritaire de la Société, et tout actionnaire ou tous les actionnaires à tout moment qui doit être notifiée par écrit par le gageur au gagiste et à la Société préalablement à un tel gage.

6.15. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.16. Aux fins de cet Article 6, les termes suivants auront les significations suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) capables d'être distribués aux associés en conformité avec l'Article 15 des présents Statuts, augmenté par:

(i) toutes réserves librement distribuables; et

(ii) selon les circonstances,

(a) le montant de la réduction du capital social relative à la Catégorie de Parts Sociales à annuler, et

(b) sous réserve des dispositions de la Loi, le montant égal à la réduction de la réserve légale résultant de cette réduction de capital, toujours sous réserve que

i. le montant effectif de la réserve légale immédiatement avant cette réduction de capital social était égal ou supérieur au montant égal à 10 pour cent du capital social immédiatement avec cette réduction de capital social; et

ii. la réserve légale ne tombe pas en dessous d'un montant qui est égal à 10 pour cent du capital social immédiatement après la réduction de capital social,

mais diminué par:

(i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); et

(ii) toutes sommes à placer dans le(s) réserve(s) en conformité avec les dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois tel que présenté dans les Comptes Intérimaires, de sorte que:

$$MD = (BN+R +RC)-(P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (en ce compris les bénéfices reportés)

R = toutes réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction de capital social en relation avec la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées dans le(s) réserve(s) en conformité avec les Statuts;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Compte Intérimaire concernée;

Date de Compte Intérimaire signifie la date, pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes catégories, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toutes décisions du Conseil peuvent seulement être valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, l'assemblée générale (ou Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) Les résolutions de l'associé unique seront consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices et distributions.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables en conformité avec les dispositions ci-dessous.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision des associés à une assemblée générale en conformité avec les dispositions déterminées ci-après. Les associés à une assemblée générale peuvent décider d'assigner tout montant hors du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

15.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par, et à tout lieux et heures qui peuvent être déterminés par, le Conseil. Le Conseil peut faire une fixation finale du taux de change applicable pour convertir les fonds de dividende dans la devise de leur paiement.

15.6. Un dividende déclaré sur une Part Sociale mais non payé à l'associé concerné dans les cinq (5) ans de la date d'une telle déclaration de dividende, après expiration de cette période de cinq (5) ans:

(i) ne sera pas réclamé par le détenteur d'une telle Part Sociale;

(ii) sera confisqué par le détenteur d'une telle Part Sociale; et

(iii) sera rendu à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

15.7. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera assigné et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25 % de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué paritairement à tous les associés au prorata de leur détention de Parts Sociales sans se soucier de la Catégorie de Parts Sociales détenue; et

(ii) le solde du montant total devant être distribué sera assigné dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de Parts Sociales de Catégorie J, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les Parts Sociales de Catégorie A).

15.8. Toute distribution (incluant pour éviter tout doute, toute distribution procédant de toute annulation ou rachat des parts) par la Société, soit relative à cet article 15 soit relative à tout autre article devra être effectuée conformément aux conditions de toute convention passée par la Société, l'actionnaire majoritaire de la Société et tout actionnaire à tout moment, et qui fixe, entre autres dispositions, les droits d'un tel actionnaire à recevoir une telle distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec, et pour que la réalisation soit faite sur une base globale de même résultat économique, les règles de distribution établis pour les distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) ou à tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, pour enregistrer, au nom et pour le compte de la Société, l'émission des nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et pour compléter toutes les formalités en conséquence (en ce compris, pour éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre).

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SLACK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12737. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044694/1067.

(110049012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.762.

—
Rectificatif L100081717.04 déposé le 10/06/2010

Les comptes annuels au: 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011061178/11.

(110068204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21/25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2011061184/12.

(110067857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Hotel Venture S.C.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2011061186/11.

(110067990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Eutrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 114.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA s.à.r.l.
Rue Michel Rodange 18-20
L-2430 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011061187/13.

(110067984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Excalibur Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.891.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 02 mai 2011 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au, no. 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2011.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

Référence de publication: 2011061188/15.

(110068090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Fabmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 7, An den Leessen.
R.C.S. Luxembourg B 38.123.

Les associés ont pris la décision suivante le 23 mars 2011:

Madame Anne ELSER-RICHARD est confirmée dans ses fonctions de gérante.

Est nommé comme deuxième gérant de la société Monsieur Patrick ELSER, né le 14 février 1980 à Luxembourg, demeurant à L-5312 CONTERN, 7 an de Leessen, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre ELSER, né le 23 juillet 1954 à Echternach.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

*Pour extrait conforme
Signature*

Référence de publication: 2011061190/15.

(110068100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

General Administration Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 64.725.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original
Fiduciaire C.G.S.
4, rue du Fossé
L-4123 Esch-sur-Alzette
Signature

Référence de publication: 2011061195/18.

(110068079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Heralux, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 25.868.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 21 avril 2011

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

Pour la société HERALUX
Aon Captive Services Group (EUROPE)
Signature

Référence de publication: 2011061200/13.

(110067913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Heralux, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 25.868.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HERALUX
ACSG (EUROPE)
Signature

Référence de publication: 2011061201/12.

(110068287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Inter-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.003.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTER-RE S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011061205/11.

(110068186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Imword International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.608.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 28 avril 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes, les opérations de la liquidation de la société Imword International, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27 avenue Monterey, de fait inconnu à cette adresse, l'actif réalisé et réparti entre les créanciers.

Pour extrait conforme

Me Mizuho BAUDET

Le liquidateur

Référence de publication: 2011061211/14.

(110068374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Japan Incoming Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.560.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011061213/12.

(110068034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

JKC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour JKC FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011061214/15.

(110068310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Khann Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.981.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 02 mai 2011 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au, no. 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2011.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2011061216/15.

(110068105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Kintzle - Mertz - Rausch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 65, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour compte de Kintzle-Mertz-Rausch Sàrl
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2011061217/13.

(110067891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Klaveness Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 35.154.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société KLAVENESS RE S.A.
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Référence de publication: 2011061219/11.

(110068169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.
Pour extrait sincère et conforme
Pour STRATEGY FUND
Signature

Référence de publication: 2011061287/13.

(110068447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Jacmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.894.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confié avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Jacmar S.A.

Référence de publication: 2011061535/14.

(110068557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Kartolex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.835.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011061539/10.

(110068945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 29 avril 2011

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer M. Bertrand De Fays, né le 12 juillet 1981 à Woluwe-Saint-Lambert, Belgique ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011 avec effet au 29 avril 2011.

- D'accepter la démission de Mme. Christine Louis-Haberer à la fonction de gérante avec effet au 29 avril 2011.
Luxembourg, le 04.05.2011.

Référence de publication: 2011061542/14.

(110068531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Khana Khazana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061543/10.

(110068775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

HC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,01.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.578.

In the year two thousand and eleven, the twenty-fourth day of February,
before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears:

HCI S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.158. 225 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares in HC Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B.154.578 (the Company). The Company was incorporated on 21 July 2010 under the corporate name of Financière Ice S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 1953 of 21 September 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 17 December 2010 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, which deed as not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder, exercising the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 2002 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) creation of a class 1 share (the Class 1 Share) and class 2 shares (the Class 2 Shares) and subsequent conversion of all the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) existing shares of the Company into Class 2 Shares;
- (3) increase of the share capital of the Company by EUR 987,500.01 (nine hundred and eighty-seven thousand and five hundred euros and one cent) so as to increase the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 1,000,000.01 (one million euros and one cent) by way of creation and issue of 1 (one) Class 1 Share and 98,750,000 (ninety-eight million seven hundred and fifty thousand) Class 2 Shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) (collectively, the New Shares);
- (4) subscription to and payment in full of the New Shares by way of a contribution in cash;
- (5) Complete restatement of the articles of association of the Company (the Articles) it being understood that as part of such restatement the corporate object of the Company shall be amended to read in its revised version as follows;

" Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of financial instruments (including, without limitation, bonds, notes, preferred equity certificates (bearing interest or not, convertible or not)), without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector."

- (6) amendment to the share register of the Company to reflect the above changes; and
- (7) miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 987,500.01 (nine hundred and eighty-seven thousand and five hundred euros and one cent) so as to increase the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 1,000,000.01 (one million euros and one cent) represented by:

- (i) 1 (one) Class 1 Share, and
- (ii) 100,000,000 (one hundred million) Class 2 Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder declares (i) to subscribe to all the New Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 118,058,929.01 (one hundred and eighteen million fifty-eight thousand nine hundred and twenty-nine euros and one cent) (the Cash Contribution).

The Sole Shareholder resolves to allocate the Cash Contribution as follows:

- (i) an amount of EUR 987,500.01 (nine hundred and eighty-seven thousand and five hundred euros and one cent) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of EUR 117,071,429 (one hundred and seventeen million seventy-one thousand four hundred and twenty-nine euros and one cent) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the bank account of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, so that the Articles shall now read as follows:

" **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of financial instruments (including, without limitation, bonds, notes, preferred equity certificates (bearing interest or not, convertible or not)), without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "HC Investments S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at 1,000,000.01 (one million euros and one cent) represented by 1 (one) Class 1 Share and 100,000,000 (one hundred million) Class 2 Shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (zero Euro one cent), all fully subscribed and entirely paid up. The Class 1 Share and the Class 2 Shares are collectively referred to as the shares (parts sociales).

6.1.2 As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 Shares

The shares bear the same rights unless otherwise provided in the Articles.

6.4 Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Redemption of Shares

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.7 Transfer of Shares

6.7.1 In the case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.7.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless (i) shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting and (ii) the holder of the Class 1 Share has given his/her/its positive consent.

6.7.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.8 Registration of Shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person or entity, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law. The shareholders' register may be held in custody by a third party as custodian.

6.9 Negative Pledge

The shares shall not and may not be charged, pledged, encumbered or transferred by way of security, and more generally shall not be subject to any security interest or collateral mechanism, other than with the unanimous and positive consent of all shareholders, which may be given any time before the setting up of the above mechanisms.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance), without prejudice to the rights of the holders of the Class 1 Share under the Reserved Matters.

7.3 Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law and Article 10 below.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of June, at 3.00pm.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Reserved matters. The following matters (the Reserved Matters) shall not be undertaken by the Company (either at the board of directors or the general shareholders' meeting level, as the case may be) without the prior written consent or approval of the holder of the Class 1 Share:

- the creation of security, quasi-security or any other preferential rights over the shares the Company owns in, or receivables owing to the Company by, HC Investments B.V.;
- the creation of security, quasi-security or any other preferential rights over financial instruments issued by HC Investments B.V. and held by the Company;
- the disposal of the shares the Company owns in, or receivables owing to the Company by, HC Investments B.V. (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the Company to HC Investments B.V. of a receivable owing by HC Investments B.V. to the Company if such disposal is pursuant to the conversion of that receivable into equity of HC Investments B.V.);
- the disposal of financial instruments issued by HC Investments B.V. and held by the Company (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the Company to HC Investments B.V. of financial instruments issued by HC Investments B.V. to the Company if such disposal is pursuant to the conversion of that financial instrument into equity of HC Investments B.V.);
- any action to approve or to seek to register or record a purported transfer of, or security over, the shares or financial instruments in the Company;

- any merger (fusion), demerger (scission), partial demerger (scission partielle), asset transfer (transfert d'actifs), business transfer (transfert de branche d'activités) transfer of all assets and liabilities (transfert d'universalité) or transfer of professional assets (transfert du patrimoine professionnel) referred to in articles 257 to 308bis-14 of the Law, involving the Company;

- any amendments to the Articles (including for the avoidance of doubt, any amendments to the share capital) which could reasonably be expected to adversely affect any pledge granted from time to time by HCI S.A over the shares in, the financial instruments issued by, or receivables owing to it by the Company;

- a change of the Company's central administration within the meaning of the Law, or a change of the Company's centre of main interests within the meaning of the Council Regulation EC/1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, from the Grand Duchy of Luxembourg to another jurisdiction;

- the relocation of the Company's share register outside the Grand Duchy of Luxembourg; and

- any amendments to the Articles in respect of the rights attached to the Class 1 Share and the provisions related to the Class 1 Share.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2 Annual Accounts

12.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

12.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

13.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and hereby empowers and authorizes any director (gérant) of the Company (i) to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the conversion of the existing shares and the issue of the New Shares and (ii) to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxy-

holder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

HCI S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.158. 225 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Caroline RONFORT, demeurant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les 1.250.000 (un million deux cent cinquante millions) parts sociales de HC Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.154.578 (la Société). La Société Company a été constituée le 21 July 2010 sous le nom de Financière Ice S.à r.l. suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N°1953 du 21 septembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 décembre 2010 par un acte de Maître Jacques Delvaux, acte qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; désire prendre des résolutions sur les points suivants:

(i) renonciation aux formalités de convocation;

(ii) création de parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1) et de parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2) et conversion subséquente de toutes les 1.250.000 (un million deux cent cinquante millions) de parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Classe 2;

(iii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 987.500,1 (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros et un cent) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille euros) à un montant de 1.000.000,01 (un million euros et un cent) par la création d'1 (une) Part Sociale de Classe 1 et 98.750.000 (quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe 2, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) (les Nouvelles Parts Sociales);

(iv) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par une contribution en numéraire;

(v) modification, refonte et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et modification dans ce cadre la de l'objet social de la Société de la manière suivante:

" Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'instruments financiers (en compris mais sans y être limité, des obligations, des titres, des preferred equity certificates (portant intérêt ou non, convertible ou non)), sans l'intermédiaire d'une offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de reconnaissance de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

(vi) modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus; et

(vii) divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 987.500,1 (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros et un cent) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille euros) à un montant de 1,000,000.01 (un million euros et un cent) représenté par:

(i) 1 (une) Part Sociale de Classe 1, et

(ii) 100.000.000 (cent millions) de Parts Sociales de Classe 2,

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare (i) souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales et (ii) les payer intégralement via un apport en numéraire de EUR 118.058.929,01 (cent dix-huit millions cinquante-huit mille neuf cent vingt-neuf euros et un cent) (l'Apport en Numéraire).

L'Associé Unique décide d'allouer l'Apport en Numéraire de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 987.500,01 (neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros et un cent) est alloué au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) un montant de EUR 117,071,429 (cent dix-sept millions soixante et onze mille quatre cent vingt-neuf euros et un cent) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

La preuve du paiement de l'Apport en Numéraire a été fournie au notaire soussigné par la remise d'un certificat de blocage qui atteste l'entière disponibilité du montant de l'Apport en numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier, refondre et renuméroter les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils auront dès lors la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'instruments financiers (en compris mais sans y être limité, des obligations, des titres, des preferred equity certificates (portant intérêt ou non, convertible ou non)), sans l'intermédiaire d'une offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de reconnaissance de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: HC Investments S.à.r.l.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg -Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 1.000.000,01 (un million euros et un cent) représenté par 1 (une) Part Sociale de Classe 1 et 1.000.000 (un million) de Parts Sociales de Classe 2 chacune d'une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro euro et un cent), toutes entièrement souscrites et libérées. Les Parts Sociales de Classe 1 et les Parts Sociales de Classe 2 sont collectivement définies comme les parts sociales.

6.1.2 Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Parts Sociales

Les parts sociales portent les mêmes droits sauf disposition contraire dans les Statuts.

6.4 Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5 Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Rachat des Parts Sociales

La Société peut racheter ses parts sociales dans les limites prévues dans la loi.

6.7 Transfert de Parts Sociales

6.7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés (i) qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social et (ii) seulement après que le détenteur de la Part Sociale de Classe 1 ait donné son approbation.

6.7.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.8 Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée ou d'une entité déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des parts sociales peut être détenu par un tiers à titre de dépositaire.

6.9 Absence de nantissement

Les parts sociales ne sont et ne peuvent pas être grevées, mises en gage ou transférées à titre de garantie, et plus généralement ne sont soumis à aucune sûreté ou mécanisme de garantie, sauf avec le consentement unanime et positif de tous les associés, qui peut être donné en tout temps avant la mise en place des mécanismes ci-dessus.

Art. 7. Gestion.

7.1 Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance, sans préjudice des droits des détenteurs des Parts Sociales de Classe 1 définis sous les Matières Réservées.

7.3 Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi et de l'article 10 ci-dessous.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier jeudi du mois de Juin, à 15 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Matières réservées. Les matières suivantes (les Matières Réservées) ne peuvent être entreprises par la Société (soit au niveau du conseil de gérance, soit au niveau de l'assemblée générale, selon le cas) sans le consentement écrit préalable ou l'approbation du détenteur de la Part Sociale de Classe 1:

- la création d'une garantie, quasi-garantie ou de tout autre droit préférentiel sur les parts sociales dont est titulaire la Société dans HC Investments B.V. ou de créances dues à la Société par HC Investments B.V.;
- la création d'une garantie, quasi-garantie ou tout autre droit préférentiel sur les instruments financiers émis par HC Investments B.V. et détenus par la Société;
- la cession de parts sociales que la Société détient dans HC Investments B.V. ou de créances dues à la Société par HC Investments B.V. (à condition que l'approbation du titulaire de la Part Sociale de Classe 1 ne sera pas requise pour la cession par la Société à HC Investments B.V. d'une créance due par HC Investments B.V. à la Société, si cette cession fait suite à la conversion de cette créance en parts sociales de HC Investments B.V.);
- la cession d'instruments financiers émis par HC Investments B.V. et détenues par la Société (à condition que l'approbation du titulaire de la Part Sociale de Classe 1 ne soit pas requise pour la cession par la Société à HC Investments B.V. d'instruments financiers émis par HC Investments B.V. à la Société si cette cession fait suite à la conversion de cet instrument financier en parts sociales de HC Investments B.V.);
- toute action visant à approuver ou à enregistrer un transfert présumé des parts sociales ou des instruments financiers dans la Société ou une garantie sur les parts sociales ou des instruments financiers dans la Société;
- toute fusion, scission, scission partielle, transfert d'actifs, transfert de branche d'activités, transfert d'universalité ou transfert du patrimoine professionnel visés aux articles 257 à 308bis-14 de la Loi, impliquant la Société;
- toute modification des Statuts (en ce compris pour éviter tout doute, toute modification au capital social) dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à un gage accordé à un moment donné par HCI S.A. sur les parts sociales dans la Société, les instruments financiers émis par la Société, ou des créances dues à HCI S.A. par la Société;
- un changement de l'administration centrale de la Société au sens de la Loi, ou un changement de centre des intérêts principaux de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à une autre juridiction, au sens du Règlement du Conseil du 29 mai 2000 EC/1346/2000 relatif aux procédures d'insolvabilité,
- la relocalisation du registre des parts sociales de la Société en dehors du Grand-Duché de Luxembourg; et
- toute modification des Statuts en ce qui concerne les droits attachés à la Part Sociale de Classe 1 et les dispositions relatives à la Part Sociale de Classe 1.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2 Comptes Annuels

12.2.1 À la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

12.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

13.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi. "

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société (i) de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la conversion des parts sociales existantes de la Société et à l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société et (ii) d'effectuer toute formalité y afférente.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 mars 2011, LAC/2011/10079: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 April 2011.

Référence de publication: 2011046615/600.

(110052179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Libreria Italiana société coopérative à responsabilité limitée jusqu'à concurrence du capital investi, Société Coopérative.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 11, rue St Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 112.417.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011061548/10.

(110068591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Koudiat Mining Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 95.710.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 4 mai 2011

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie, en sa qualité d'Administrateur-Délégué de la Société pour une durée de six ans.

L'Assemblée approuve également les démissions de Messieurs Charles Meyer et Bob Faber de leurs mandats d'Administrateurs de la Société avec effet au 5 septembre 2006

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011061546/15.

(110069099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Libreria Italiana société coopérative à responsabilité limitée jusqu'à concurrence du capital investi, Société Coopérative.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 11, rue St Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 112.417.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011061549/10.

(110068592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Lou Miejou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 144.203.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 avril 2011

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique:

Monsieur Pierre METZLER, avocat, demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011061550/12.

(110068437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Luxautec, Société Anonyme.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 30, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 117.819.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011061551/11.

(110068857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

La Haie Blanche S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA HAIE BLANCHE S.A. LUXEMBOURG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011061552/11.

(110068563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Latitude Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LATITUDE FINANCE S.A.

Référence de publication: 2011061558/11.

(110068813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Le Spécialiste du Cuir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 8, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 120.535.

Ancienne adresse: 10 Rue du 10 Septembre L-4320 ESCH/ALZETTE

Nouvelle adresse: 8 Rue du 10 Septembre L-4320 ESCH/ALZETTE

Fait à ESCH/ALZETTE, le 04 mai 2011.

Mme Ana SOARES.

Référence de publication: 2011061559/10.

(110068687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

LIPPE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIPPE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011061562/12.

(110069285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Logo-Trans s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011061566/10.

(110068737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Société Immobilière Patrimoniale Massaranduba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 110.504.

L'an deux mille onze

Le quatre mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE PATRIMONIALE MASSARANDUBA S.A., avec siège social à L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 110.504, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 août 2005, publié au Mémorial C 3 du 2 janvier 2006.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Robert SOUMOIS, comptable, avec adresse professionnelle à L-4963 Clemency, 14 rue Basse.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Transfert du siège social de son adresse actuelle L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund, à L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

b) Modification afférente de l'article 2 des statuts.

c) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund, à L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

Suite à cette décision, le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi à Clemency.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : Soumois, Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mars 2011. Relation: EAC/2011/2998. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058047/48.

(110065300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Wesenitz Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057396/11.

(110064446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Wesenitz Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.125,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057398/11.

(110064597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Drake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 151.683.

L'an deux mille onze, le quatorze avril.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Drake S.à.r.l." avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg en date du 26 février 2010, publié au Mémorial C le 10 avril 2010, numéro 753, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151683.

L'assemblée est composée de:

Monsieur Thom FLIES, employé privé, né à Diekirch le 5 décembre 1957, matricule n°1957 12 05 176, demeurant à L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid,

Madame Daniela TEOFILOVA, indépendante, née à Kostinbrod (BG) le 28 avril 1968, matricule n°1968 04 28 460, demeurant à L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leur résolution, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Unique résolution.

Les associés décident de transférer le siège de la société à L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid et par suite de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid."

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Flies, Teofilova, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2011. Relation: DIE/2011/3785. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 19 avril 2011.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011058913/32.

(110065966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Bremco Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.451.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of April.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

THERE APPEARED:

Mr. Michel (dit Miguel) Reynders, born in Hasselt (Belgium) on the 17th May 1961, residing at L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.

here represented by Ms. Sabrina Lepomme, with professional address at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company's purpose is to offer financial and economic consulting services.

The object of the Company is also the acquisition, detention, the hiring and the development of all movable goods or real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg everywhere else abroad.

The Corporation's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Bremco Management S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12.500,- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

Mr. Michel (dit Miguel) Reynders, born in Hasselt (Belgium) on the 17th May 1961, residing at L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

M. Michel (dit Miguel) Reynders, né à Hasselt (Belgique) le 17 mai 1961, demeurant à L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.

ici représenté par Mme. Sabrina Lepomme ayant son adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet le conseil et le consulting en matière financière.

L'objet de la Société est également l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Bremco Management S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euro (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

M. Michel (dit Miguel) Reynders, né à Hasselt (Belgique) le 17 mai 1961, demeurant à L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEPOMME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2011. Relation: LAC/2011/18168. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057042/254.

(110064719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Wesenitz Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.125,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057400/11.

(110064795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Webqualis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057408/10.

(110064802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Wendal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.582.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057409/10.

(110064527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Poseurop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8833 Wolwelange, 5A, Am Hierchen.

R.C.S. Luxembourg B 149.411.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de
l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue
en date du 13 janvier 2011:

01 L'intégralité du capital social est représentée.

02 L'assemblée Générale accepte la démission de Monsieur André TRIOLET de son poste d'administrateur et de la société Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.h. en abrégé AMG G.m.b.h. de son poste de commissaire aux comptes.

03 L'Assemblée Générale nomme la société CMSA S.A. dont le siège social est établi à L-8210 MAMER, 90, Route d'Arlon, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Brice RYCERSKI demeurant à B-4050 CHAUDFONTAINE, 67/6, Avenue des Thermes, au poste d'administrateur et la société B.C.B. S.P.R.L. dont le siège social est établi à B-4032 CHENEE, 25, Rue de la Digue, représentée par son gérant Monsieur Luc BERRYER, au poste de commissaire aux comptes. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

Fait à Wolwelange, le 13 janvier 2011.

Pour la société POSEUROP S.A.

Frans KLEIN

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011065308/23.

(110072436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Partilimmob International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 55.818.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise lors du conseil d'administration de la Société en date du 29 décembre 2010 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 55 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 43 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011062276/16.

(110069584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Patrick Enblad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.841.

Il ressort d'une convention de cession du 18 mars 2011 que la totalité des parts sociales existantes de la Société ont été cédées en date du 18 mars 2011 par Monsieur Patrik Enblad à la société Patrik Enblad Holding AB (Registre de Commerce n° 556840-7364) ayant son siège social au 13 Adolf Fredriks Kyrkogata, 103 66, Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

La Société

Référence de publication: 2011062277/14.

(110069363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.